Renforcement de la filière maraîchage

Ce renforcement de la filière appelle un développement de l'offre de produits de proximité. Il y a là un **gisement d'emplois et un potentiel de création d'activités** que les élus de Save et Garonne souhaitent soutenir en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, Pays Tolosan, le Lycée Agricole d'Ondes, Erables 31, ...

Axe 1 : L'espace test en maraîchage biologique

La Communauté de communes soutient le fonctionnement et l'investissement de l'espace test. **Mise à disposition de 6ha de terrain et des moyens de production nécessaires**.

Axe 2 : L'installation des maraîchers

La collectivité entend par ailleurs faciliter **l'accès au foncier,** en s'appuyant sur les institutions telles que la SAFER, pour permettre **l'installation pérenne** des maraîchers.

Axe 3 : Charte de restauration collective

La Communauté de communes participera à la **structuration de la filière** pour faciliter l'accès des producteurs à la commande publique.

La Communauté de communes travaille en partenariat avec **Toulouse Métropole** pour la mise en œuvre de l'installation des maraichers et l'organisation des débouchés.

> Projet mené dans le cadre de l'Agenda 21 de Save et Garonne, et plus particulièrement du projet de développement économique, VALTERRA.

> Projet labellisé par le Ministre de l'agriculture :

Pôles d'Excellence Rurale

Bretx, Daux, Grenade, Larra, Launac, Le Burgaud, Menville, Merville, Montaigut, Ondes, Saint-Cézert, Saint-Paul, Thil.

SCIC Save et Garonne Maraichage
scic.sgm@laposte.net
Hicham Jebrane
06 34 67 54 72

Communauté de communes Save et Garonne
Rue des Pyrénées - 31330 Grenade
Marie Moréac
05 61 82 85 55

Mettre nos valeurs en commun est une chance pour tous...

Devenir maraîcher

Un nouvel outil est à votre disposition :

L'espace test en maraîchage biologique

*> Vous envisagez une **reconversion professionnelle en agriculture***

*> Vous voulez **créer, reprendre** une entreprise ou vous **associer…***

*… Venez **tester votre projet agricole***

■ En situation réelle, vous **apprenez à entreprendre.**
L'espace test permet à des **porteurs de projet** en maraîchage biologique de se lancer dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise.

■ Le terrain (6,5 ha) et ses installations (serres, irrigation, tracteurs, bâtiment …) sont **mis à disposition gratuitement** par la Communauté de Communes Save et Garonne (Grenade sur Garonne).

Espace Test , mode d'emploi

1. Étude de votre projet

■ Nous évaluons avec vous l'intérêt d'un passage en espace test dans votre parcours. Nous tenons compte de **vos motivations, de vos compétences et de votre situation personnelle**.

2. Test de votre projet en situation réelle

■ La **période de test** de votre activité peut s'échelonner de un à trois ans. **Vous aurez la responsabilité de votre parcelle et de votre clientèle**, avec le **soutien d'un animateur**, ancien maraîcher.

■ **Outres les frais variables** que vous engagerez (semences, intrants …), **vous devez contribuer aux frais fixes** de l'exploitation (électricité et irrigation, entretien du matériel …).
Ils sont évalués entre **3000 et 6000 € par an selon la surface** que vous souhaiteriez exploiter.

■ **Votre revenu sera fonction de la valeur de votre production**, et, éventuellement, **des allocations** auxquelles vous pouvez avoir droit, et qui seront **maintenues dans le cadre du contrat CAPE**

■ Des débouchés sont déjà identifiés :

Maraîchage diversifié pour marché de plein vent/ paniers/AMAP

… ou demi-gros pour magasins spécialisés ou Restauration hors domicile (cantines …)

3. Création de votre entreprise

■ La SCIC et la Communauté de communes Save et Garonne vous accompagnent et mobilisent leur réseau et leurs partenaires pour vous permettre d'accéder à **votre propre outil de production** (foncier, financement…).

SCIC Save et Garonne Maraîchage

L'espace Test : un dispositif géré et animé par la SCIC Save et Garonne Maraichage

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif Save et Garonne Maraîchage est une structure dédiée à la **production et à la commercialisation des produits maraîchers** cultivés selon la charte de l'agriculture biologique.
Il s'agit d'une SARL à capital variable.

Les coopérateurs sont :
- La Communauté de communes Save & Garonne,
- Le salarié, en charge de l'animation du dispositif,
- Les porteurs de projet, bénéficiaires du dispositif,
- Des soutiens professionnels : Erables 31, des producteurs locaux…
- Des soutiens institutionnels : Le Pays Tolosan, Le CBE,…

La SCIC est le moyen d'accompagner la concrétisation de **projets coopératifs et solidaires,** qui permettent l'ancrage des maraichers biologiques sur le territoire, en relation avec des consommateurs locaux.